



Convocation refus obtemperer , que faire?

Par **chrislosc**, le **29/11/2011** à **19:45**

Bonjour,rn rnCe samedi j' ai fait l'objet d' une arrestation pour refus d' obtemperer involontaire de ma part (je ne savais pas qu' ils en avaient apres moi). J'ai ainsi ete molesté, menotté direct avec fouille integrale de la voiture et emmené illico au poste. J' ai ainsi passé la nuit en garde à vue puis audition avec un officier de police qui a bien compris mon cas mais je pense descendu vis a vis du procureur. Malheureusement, j' ai reçu une notlification d'une ordonnance pénale délictuelle qui écrit pourr sanction une suspension provisoire de deux mois ainsi qu' une amende de 400 euros. rn rnPensez-vous que la peine peut s' alourdir ? Est-ce utilise de faire appel à un avocat ? Comment puis-je me défendre ?rn rnJe précise que j'ai mes douze points et que je ne bois pas ni drogue.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2011** à **22:49**

Bonjour,rnrnAvez-vous lu ceci : rnhttp://www.experatoo.com/code-de-la-route/refus-obtemperer-sanction_32477_1.htm